



Construction d'une maison entraînant un vis à vis

Par **ladychatterley**, le **07/09/2008** à **17:53**

Mon voisin construit une maison sur un terrain en hauteur qui surplombe notre villa, celui-ci est propriétaire du terrain qui se trouve dans un lotissement à environ une cinquantaine de mètres de notre habitation. Son mur de clôture est d'environ 1 mètre de haut. Ce nouveau voisin m'a dit qu'il optait pour une construction à étage, ce qui va nous créer un vis à vis. Actuellement dans ce lotissement, aucune construction n'est commencée.

Questions :

- A-t'il le droit de construire une maison à étage ?
- Puis-je m'opposer à cette construction à étage ?
- Comment puis-je consulter les plans de la maison et son emplacement exact ?
- Dans le cas où ce voisin aurait le droit de construire une maison à étage, peut-on l'obliger du fait de cette promiscuité, d'installer une haie de verdure à croissance rapide ?